

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 3 avril 2018** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2 s'est excusé
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5 est absent
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

055-2018 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1 Location de toilette- saison 2018
 - 6.2 Résolution- incendies- rapport annuel 2017
 - 6.3 Golf du Club Optimiste de St-Roch-de-l'Achigan
 - 6.4 Contrat-étude géotechnique du sol
 - 6.5 Adoption de l'Accord d'Accès Municipal entre les municipalités/ ville de la MRC de Montcalm et MTFO-**Reporté en mai**
 - 6.6 Journée verte
 - 6.7 Proclamation de la Semaine nationale de la Santé Mentale 2018
 - 6.8 Achat d'un téléphone cellulaire pour le maire
 - 6.9 Achat chez Kalitec
 - 6.10 Forum 2018 Sécurités & fraude
 - 6.11 Adhésion 2018-2019, Agence régionale de mise en valeur des forêts de Lanaudière
 - 6.12 Adhésion 2018-2019, Association Forestière de Lanaudière
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Règlement **124-2018** sur les modalités de publication de ses avis publics
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1 Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
 - 9.1 Club optimiste- fête de la municipalité
 - 9.2 Centre d'action Bénévole de Montcalm- Don
 - 9.3 Invitation la Grande Tablee 2018
 - 9.4 Cara-demande commandite
 - 9.5 Invitation Sac réussite scolaire Montcalm-Gala d'humour
 - 9.6 Commandite-Centre Jardin Excel
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

056-2018 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

057-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Luc Duval, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 3 avril 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

058-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 6 mars 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

059-2018 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

060-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

061-2018 LOCATION - TOILETTE CHIMIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer une toilette chimique sur le terrain de l'aire de repos, du 1^{er} mai au 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la toilette sera nettoyée et vidangée une fois par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Chayer et résolu à l'unanimité par les Conseillers présents de louer une (1) toilette chimique pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre 2018, chez Toilettes Lanaudière pour la saison 2018. La facturation se fera au coût de 130 \$ par mois plus les taxes applicables. Pour la première facture, des frais de 30 \$ plus les taxes seront facturés pour le transport aller/retour.

Adoptée unanimement

062-2018 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activités 2017 doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter-municipale chargée de l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques en incendie et les réalisations inscrites au plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes desservis par le service d'incendie de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'incendie de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, Monsieur Ronald Bruyère, approuve le rapport;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest adopte le rapport annuel 2017 relativement au schéma de couverture de risque en incendie, tel que prévu par la Loi sur la sécurité incendie, et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Montcalm.

Adoptée unanimement

063-2018 TOURNOI GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN – 2 JUIN 2018–CLUB DE GOLF L'ÉPIPHANIE

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers

présents que la municipalité procède à l'achat de six (6) billets pour le tournoi de golf et de deux (2) billets pour le souper. Le tournoi aura lieu le samedi 2 juin 2018, au Club de golf de l'Épiphanie. Les conseillers, qui le désirent, participeront au tournoi pour représenter la municipalité.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 870 \$ et les profits de ce tournoi seront remis au Club Optimiste de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Adoptée unanimement

064-2018 CONTRAT- ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique du sol pour le terrain municipal, au 270, Route 125;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues

- Groupe ABS 11 150 \$
- Solmatech 17 000 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, que le conseil octroie le contrat pour l'étude géotechnique du sol au plus bas soumissionnaire le Groupe ABS, au montant de 11 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement

065-2018 ADOPTION DE L'ACCORD D'ACCÈS MUNICIPAL ENTRE LES MUNICIPALITÉS/VILLE DE LA MRC DE MONTCALM ET MTFO

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

066-2018 RÉOLUTION JOURNÉE VERTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest souhaite offrir un chèque cadeau à ses citoyens pour l'achat de fleurs, lors de la journée verte qui aura lieu à Saint-Esprit, le samedi 5 mai prochain;

CONSIDÉRANT que les chèques cadeaux seront achetés à la Pépinière Excels à Saint-Roch-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Bélanger et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à acheter des chèques cadeaux d'une valeur de 10 \$ pour offrir aux citoyens de Saint-Roch-Ouest, qui se présenteront au kiosque de Saint-Roch-Ouest lors de la journée verte.

Adoptée unanimement

067-2018 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 7 au 13 mai** ;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Par conséquent, je Mario Racette, maire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Saint-Roch-Ouest et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

068-2018 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR LE MAIRE

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire l'achat d'un téléphone cellulaire Iphone 7, qui sera attribué à Monsieur le maire, Mario Racette, pour un contrat de 24 mois, selon le tarif mensuel de 65 \$, avant les taxes applicables.

Adoptée unanimement

069-2018 ACHAT CHEZ KALITEC

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser la directrice générale à faire l'achat d'un panneau d'accueil, d'un poteau et d'accessoires, chez Kalitec, pour remplacer celui de la Route 125.

Adoptée unanimement

070-2018 FORUM 2018-SÉCURITÉ ET FRAUDE

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la directrice générale participe au Forum 2018 sur la sécurité et fraude, qui aura lieu le mercredi 9 mai 2018 à Laval, pour la somme de 150 \$.

Adoptée unanimement

071-2018 ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2018-2019 d'un montant de 100 \$.

Adoptée unanimement

072-2018 ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest à l'Association Forestière de Lanaudière et conséquemment d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2018-2019 d'un montant de 150 \$.

Adoptée unanimement

073-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2018- SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QUE l'article 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet aux municipalités d'adopter un règlement relativement aux modalités d'affichage des avis publics;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-Ouest désire modifier les modalités d’affichage des avis publics;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 mars 2018 et que le projet de règlement a été déposé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean Bélanger, il est résolu unanimement par les membres du conseil municipal présents que le présent règlement portant le numéro 124-2018 soit et est, par les présentes, adopté et qu’il y est statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1- Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la municipalité de Saint-Roch-Ouest;

ARTICLE 2- Publication

Les avis publics visés à l’article 1 seront publiés sur le site internet de la municipalité, dans *la revue municipale (Le Ouest)* et seront aussi affichés sur le babillard du bureau municipal.

ARTICLE 3- Appels d’offres

Malgré les dispositions de l’article 1 du présent règlement, les avis d’appels d’offres publics de plus de 100 000 \$ devront être publiés sur le site Internet SEAO et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité ou via le journal Constructo.

ARTICLE 4- Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Adoptée unanimement

	DATE	NUMÉRO DE RÉSOLUTION
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT:	6 mars 2018	048-2018 049-2018
AVIS PUBLIC ANNONÇANT LA SÉANCE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT:		
PUBLIÉ LE:	13 mars 2018	
AFFICHÉ LE:	13 mars 2018	
ADOPTION DU RÈGLEMENT:	3 avril 2018	073-2018
PUBLICATION:	11 avril 2018	
ENTRÉE EN VIGUEUR:	3 avril 2018	

074-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l’approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l’unanimité par les conseillers d’approuver les factures payées par internet au montant de 24 225,20 \$ et les chèques émis pour le mois d’avril 2018 du # 6244 au # 6270, totalisant 32 962,82 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

075-2018 VARIA

1. CLUB OPTIMISTE DE ST-ROCH-DE-L’ACHIGAN

Le conseiller Lucien Chayer, nous informe des activités prévues par le Club Optimiste de St-Roch-de-l’Achigan pour l’été 2018.

2. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTCALM

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité fasse un don de 50 \$ au Centre d'action Bénévole de Montcalm, pour la campagne de levée de fonds 2018.

Adoptée unanimement

3. INVITATION- LA GRANDE TABLÉE 2018

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire l'achat de quatre (4) billets pour le la Grande Tablee 2018, des finissants en cuisine de l'école hôtelière de Lanaudière, au coût de 75 \$ le billet pour un total de 300 \$, qui aura lieu le 11 mai 2018, à Joliette.

Adoptée unanimement

4. CARA-COMMANDITE

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité fasse une commandite de 50 \$, en certificat cadeau de la Suisse Normande, pour le 35^e anniversaire de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA).

Adoptée unanimement

5. INVITATION- SAC RÉUSSITE SCOLAIRE MONTCALM

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire l'achat de deux (2) billets pour le Gala d'humour, au profit de Sac de réussite scolaire Montcalm, au coût de 35\$ le billet, plus les taxes et frais de billetterie en sus, pour un total de 85.90 \$, qui aura lieu le 3 mai 2018, à Saint-Jacques.

Adoptée unanimement

6. PÉPINIÈRE EXCELS-COMMANDITE

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité fasse une commandite de 200 \$, pour l'ouverture officielle et activités Familiales de la pépinière Excels, qui aura lieu le samedi 28 avril 2018 à Saint-Roch-Ouest.

Adoptée unanimement

076-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 21 h 45.

Je, *Mario Racette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Racette,
Maire

Sherron Kollar,
Directrice générale

077-2018 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 074-2018, lesquelles s'élèvent à 57 188,02 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale